Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_282-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE FOLL Marie-Françoise à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE MEUR Daniel (suppléant) à CONNAN Josette ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LOZAC'H Claude ; PONTIS Florence ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	59
Procurations	10
Votants	**69**
Absents	19

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 décembre 2025
Secrétaire de séance Michel LE CALVEZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_282-DE

Délibération

DEL2025-12-282 **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : PARTENARIATS POUR LA TRANSMISSION ET LA REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de son plan d'action adopté par le Conseil d'Agglomération en septembre 2024, l'Agglomération affirme sa volonté de préserver la diversité et le nombre d'exploitations agricoles sur son territoire.

Si le territoire demeure dynamique en matière d'installation agricole, il fait face à un défi croissant de renouvellement des générations. Le départ à la retraite de nombreux exploitants entraîne une hausse du nombre de fermes à transmettre, tandis que les porteurs de projets rencontrent encore des difficultés à accéder à des exploitations ou des fonciers adaptés. Parallèlement, l'agrandissement des exploitations existantes réduit les opportunités de reprise et accentue la concentration des terres agricoles.

Ces dynamiques fragilisent le tissu rural et local : elles entraînent une perte d'emplois agricoles et complexifient les transmissions en raison du coût d'investissement élevés. La transmission des fermes apparaît dès lors comme un enjeu stratégique pour la souveraineté alimentaire et la vitalité des territoires ruraux.

Pour y répondre, l'Agglomération a engagé un projet triennal multi-partenarial, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et Agriculture Paysanne 22, visant à favoriser la transmission des exploitations et à soutenir une agriculture durable, vivante et territorialisée.

Ce projet s'intitule **ADARRE : « Accompagner le Développement d'une Agriculture Résiliente et le Renouvellement des Exploitations ».**

Il a pour objectifs:

- De compléter les actions mises en place par l'Agglomération en faveur de l'installation agricole
- Inciter les cédants, lorsque cela est pertinent, à orienter la vente de leur exploitation vers une transmission, plutôt que vers une vente destinée à l'agrandissement d'une autre exploitation.
- D'œuvrer au maintien du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire et de la préservation d'un modèle d'exploitation familiales, transmissibles et viables ainsi qu'à la vitalité de nos communes

Vu la délibération du Bureau communautaire n° 2024-09-194 en date du 30 septembre 2024 validant le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial et les actions dédiées à la transmission agricole ;

Vu l'avis favorable au projet de la Commission stratégies pour la biodiversité ;

Considérant les débats lors du Conseil d'agglomération du 27 mai 2025 et de la Conférence des Maires du 04 novembre 2025 ;

Considérant l'enjeu du renouvellement générationnel agricole sur le territoire et la place cruciale des emplois agricoles pour le territoire ;

Considérant les subventions obtenues par l'Agglomération pour son Projet Alimentaire Territorial de la part de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt dans le cadre du Plan de Relance Ecologique ;

Considérant l'intérêt de travailler sur ces enjeux de transmission de façon multi partenariale pour croiser les différentes approches et réseaux ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_282-DE

Délibération

Considérant que pour atteindre ces objectifs, l'Agglomération, la Chambre d'agriculture de Bretagne et Agriculture Paysanne 22 ont œuvré à l'élaboration d'un plan d'actions sur trois ans qui se traduit dans deux conventions de partenariats établissant notamment les modalités d'actions et les contributions de chacune des parties, à la fois en termes de moyens humains et financiers ;

Considérant les conventions ci-annexées ;

Considérant le budget prévisionnel ci-dessous qui établit la participation financière de Guingamp-Paimpol Agglomération :

Dépenses prévisionnelles		Recette acquises	
Montant convention avec la Chambre d'agriculture de Bretagne	15 000 €	Guingamp-Paimpol Agglomération (via Financement DRAAF)	30 000 €
Montant convention avec Agriculture Paysanne 22	15 000 €		
TOTAL	**30 000 €**	**TOTAL**	**30 000 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Valide les principes de mise en place de partenariats avec La Chambre d'agriculture et Agriculture Paysanne 22 tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Valide la contribution de l'Agglomération sous la forme de mise à disposition de temps agent dédié au projet, à sa coordination et sa mise en œuvre ;
- Autorise le Président ou son représentant à accorder une subvention de 15 000 € à la Chambre d'Agriculture de Bretagne afin de participer au coût des actions ;
- Autorise le Président ou son représentant à accorder une subvention de 15 000 € à Agriculture Paysanne 22 afin de participer au coût des actions ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les deux conventions ci-annexées à passer avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne d'une part et avec Agriculture Paysanne 22 d'autre part ainsi que tout document nécessaire à leur exécution ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Michel LE CALVEZ